

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du lundi 16 Décembre 2024,**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Souffelweyersheim s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel des Sept Arpents de Souffelweyersheim sous la présidence de M. Pierre PERRIN, Maire

Date de la convocation dématérialisée adressée par Monsieur Pierre PERRIN, Maire : 9 Décembre 2024

Nbre d'élus au Conseil Municipal : 29	
Élus en fonction : 29	Élus absents : 7
Élus présents : 22	Élus absents ayant délégué leur droit de vote : 7

Secrétaire de séance : M. Rémi REUTHER, Adjoint au Maire**Présents :**

M. Alain JANSEN, M^{me} Hélène MULLER, M. Pierre SCHNEIDER, Mme Marie-Laure KOESSLER, M. Rémi REUTHER, M^{me} Brigitte SCHLEIFER, Adjoint au Maire ;

M. GERHARDY Martial, M^{me} Fabienne BIGNET, M^{me} Monique WAMSLER, M. Pierre SIMON, M. Jean-Philippe DECOUR, M. Daniel MAENNER, M. Sabin MUNTEAN, M^{me} Isabelle DURINGER, Mme Solange WOLFF MINTSA, M^{me} Annabella PINTO, M. Jérôme FLAGEY, M. Olivier MULLER, M. François CHABAS, M^{me} Odile NGO YANGA, M. Julien MASSON Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné mandat conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. Bernard WEBER, Adjoint au Maire a donné procuration à M. Alain JANSEN, Adjoint au Maire, M^{me} Myriam JOACHIM, Adjointe au Maire a donné procuration à M. Rémi REUTHER, Adjoint au Maire,

Mme Nadia THOMAS, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Pierre PERRIN, Maire, M. Laurent REYMANN, Conseiller Municipal a donné procuration à M. Pierre SCHNEIDER, Adjoint au Maire,

M. Mario VOECKEL, Conseiller Municipal a donné procuration à Mme Hélène MULLER, Adjointe au Maire,

Mme Fanny GOURDIN, Conseillère Municipale a donné procuration à M. Sabin MUNTEAN, Conseiller Municipal,

Mme Virginie JACQUEMIN, Conseillère Municipale a donné procuration à Mme Brigitte SCHLEIFER, Adjointe au Maire.

54/2024 – AFFAIRES DU PERSONNEL : CRÉATION D'EMPLOIS 2024 - COMPLÉMENT

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, il est proposé la création d'emplois 2024 tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous.

Ces créations feront l'objet d'une inscription au tableau des effectifs 2024.

A l'issue des procédures de recrutement, les postes non pourvus seront supprimés.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2541-12 ;

VU la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le Budget Primitif 2024 ;

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28 Novembre 2024.

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- *De créer les emplois tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe ;*
- *D'inscrire les emplois créés au tableau des effectifs 2024.*

PRECISE

- *Que les crédits correspondants figurent au Budget Primitif 2024.*

AUTORISE

- *Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

Pour extrait conforme

Souffelweyersheim, le 17 Décembre 2024



Le Secrétaire de séance

Rémi REUTHER



Le Maire

Pierre PERRIN

Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT :

Publication numérique faite le 17 Décembre 2024